



### **Demande de micro-crédit :**

#### **Liste des pièces justificatives nécessaires à la réalisation du diagnostic et à l’instruction du dossier**

- Copie recto verso des pièces d’identité de chaque co-emprunteur (Carte Nationale d’Identité, Carte de résident, Passeport)
- Livret de famille
- Jugement de divorce (si concerné)
- Justificatif de domicile (bail, quittance, factures EDF, Eau ou téléphone, attestation de domiciliation ou d’hébergement\*, contrat d’assurance, ...) datant de moins de 3 mois.
- Attestation de propriété ou quittance de loyer
- Justificatif de revenus et allocations des trois derniers mois : salaire, Assedic, RSA, Pension alimentaire... Allocations Familiales, Allocation Logement (ou estimation APL à venir) Allocation Retour à l’emploi, ASS....
- Copie du contrat de travail
- Dernier avis d’imposition ou non-imposition sur le revenu (emprunteur et co-emprunteur)
- Justificatifs de charges : quittances de loyer (ou bail de location), factures EDF, GDF, eau, téléphone ligne fixe et mobile, Canal+, TPS..., impôts : taxe d’habitation, foncière..., quittances d’assurances - mutuelles, écoles, cantines, tableaux d’amortissement des prêts en cours ou dernier avis des crédits consommation, justificatifs d’autres charges...
- Relevés des comptes bancaires des 3 derniers mois du demandeur et de l’éventuel co-demandeur même pour les couples non mariés
- R.I.B.
- Récapitulatif du dossier de surendettement Banque de France (si concerné)
- Justificatif de la dépense envisagée (devis, facture proforma, promesse de vente ou tout autre justificatif)

#### **Pour les véhicules :**

- Permis de conduire
- Copie du PV de contrôle technique, carte grise, et éventuellement certificat de cession de véhicule
- Devis d’assurance

\*En cas d’hébergement dans une structure (CHRS, CHU, etc.), une attestation d’hébergement de moins de 3 mois signée de la structure d’hébergement. En cas d’hébergement chez un particulier, attestation du particulier suivie de la copie de sa pièce d’identité valide et d’une copie de facture (EDF, GDF) de moins de 3 mois.